



Références et descriptif du projet

Opérateur	free mobile			
Commune	NIMES			
Nom du site	FPS Préfecture			
Code site	30189_065_01			
Adresse				
	Pylône existant FPS, Chemir	de la Préfecture, 30000 Nîmes		
Type de support	Pylône existant.			
Projet de	Nouvelle antenne-relais	Nouvelle utilisation de fréquence sans ajout de matériel		
Caradan (a)	WGS84: 43.85935902 4.32112838			
Coordonnées géographiques	Lambert IIe: 759720 1875100			

Contact Free Mobile

Nom	Laurent PATERNOT, Chargé des Relations auprès des Collectivités Territoriales			
Coordonnées	mail : lpaternot@free-mobile.fr			
Adresse postale	Free Mobile			
	16, rue de la Ville l'Evêque			
	75008 Paris			



Sommaire

Références et descriptif du projet

Contact Opérateur

Sommaire

1.	Synthèse et motivation du projet					
2.	Descriptif détaillé du projet et des installations		4			
3.	Calendrier indicatif du projet		7			
4.	Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation					
5.	Plan de situation à l'échelle					
6.	Plan de cadastre		8			
7.	Photographie du lieu d'implantation de deux points de vues et photom Erreur ! Signet non défini.	ontage avant/après				
8.	Déclaration ANFR		10			
9.	Plans du projet		12			
10.	Eléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité autour de	l'installation	13			
11.	Les établissements particuliers à proximité du site		13			
12.	Documents pédagogiques élaborés par l'Etat	Erreur! Signet non d	léfini.			
13.	Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé	Erreur! Signet non d	léfini.			
14.	Engagements de Free Mobile au titre de la transparence	Erreur! Signet non d	léfini.			

1. Synthèse et motivation du projet

Free Mobile est soumis à des obligations nationales qui concernent notamment la couverture de la population, la qualité de service et sa disponibilité, le paiement de redevances, la fourniture de certains services ainsi que la protection de la santé et de l'environnement.

Free Mobile est notamment impliquée dans le programme national de résorption des zones blanches ainsi que dans l'ensemble des programmes de couverture ciblée mis en place en partenariat avec les pouvoirs publics et les collectivités locales.

La couverture des territoires en services de communications et services mobiles est adaptée à la réalité des usages et permet aux territoires d'apporter à leurs administrés les moyens de communications indispensables à leur vie personnelle et professionnelle.

Ainsi, Free Mobile travaille continuellement à répondre aux attentes des abonnés et collectivités et contribuer à l'aménagement numérique des territoires et sa pérennité en anticipant les évolutions des besoins et usages.



Cette anticipation est d'autant plus vitale à la lumière du rôle crucial des moyens de communication dans la crise sanitaire qui a frappé tous les territoires et l'incertitude, notamment en termes de re-confinement local, qui lui est liée.

Compte tenu de l'augmentation constante des besoins en connectivité mobile, de 40% à 50% depuis un an selon l'ARCEP, et afin de répondre aux besoins des abonnés et collectivités et contribuer à l'aménagement numérique des territoires, Free Mobile est engagé dans un programme soutenu et précis de déploiement du Très Haut Débit Mobile dans l'ensemble des territoires. Et ce, dans le respect permanent des normes de protection sanitaire et en maîtrisant l'empreinte carbone du réseau par intégration continue des technologies les plus récentes.

L'envolée des usages de téléphonie mobile, +18% contre une moyenne de 2 à 5% au cours des 5 dernières années ainsi que la multiplication par 3 du volume de données depuis les clés mobiles observées par l'ARCEP sur les 15 premiers jours du confinement illustrent la nécessité de mettre en place urgemment une infrastructure mobile adaptée et résiliente permettant de prendre en charge instantanément une croissance exponentielle des usages distants fiables.

A ce titre, le programme de Free Mobile, réalisé au plus près des besoins des territoires et de leurs administrés, est urgent étant donnée l'accélération exponentielle du besoin en débit liée aux outils numériques fort consommateurs de débit qui sont inéluctablement amenés à se généraliser qui plus est vu le contexte sanitaire comme, par exemple, les téléconsultations/télésoins, le télétravail et l'enseignement à distance, la possibilité de veiller en direct sur ses proches.

L'introduction de la 5G permet de faire bénéficier les utilisateurs ayant opté pour la 5G d'une technologie inédite pour couvrir leurs besoins en termes de débit par simple ajout d'équipements sur le réseau existant. En effet, la 5G a été pensée pour couvrir ponctuellement et uniquement le temps de la communication le demandeur du service tout en assurant une multiplication allant jusqu'à 10 des débits ainsi qu'une latence durée d'attente avant le début du service (dit de «latence ») fortement réduite.

Ce processus de déploiement d'équipements 5G, qui constitue une étape cruciale au sein du programme de planification, de déploiement et de modernisation du réseau, doit être anticipé étant donné les délais incompressibles, entre 18 et 24 mois, nécessaires au déploiement des équipements sur chaque site

En effet, ce dernier implique, la mobilisation et l'intervention de nombreux travailleurs et artisans, principalement locaux, exerçants dans différents corps de métier : géomètres, aménageurs/syndic d'électricité, notaires, chauffeurs/livreurs, grutiers, conducteurs de travaux (Génie Civil, Electricité), ... et, indirectement hôteliers, restaurateurs ...

Le déploiement et le fonctionnement des antennes-relais est strictement encadré par la loi.

Le spectre de fréquences accessibles par l'opérateur est réglementé et fait l'objet d'autorisations assorties d'obligations réglementaires.

Chaque nouvelle antenne ou modification doit faire l'objet d'une autorisation d'émettre dans une bande de fréquences donnée de la part de l'ANFR avant d'être mise en service. L'ANFR vérifie notamment que les seuils sanitaires d'exposition du public aux rayonnements électromagnétiques sont respectés.

Le déploiement et le fonctionnement des antennes-relais est strictement encadré par la loi.



Le spectre de fréquences accessibles par l'opérateur est réglementé et fait l'objet **d'autorisations** assorties d'obligations réglementaires.

Chaque nouvelle antenne ou modification doit faire l'objet d'une autorisation d'émettre dans une bande donnée de fréquences de la part de l'ANFR avant d'être mise en service. L'ANFR vérifie



notamment que les seuils sanitaires d'exposition du public aux rayonnements électromagnétiques sont respectés

2. Descriptif détaillé du projet et des installations

Descriptif du projet

Ce projet sis, Pylône existant FPS, Chemin de la Préfecture, 30000 Nîmes, consiste en l'introduction d'un partage dynamique entre les normes 4G et 5G de la bande de fréquences 700 MHz déjà déployée sur ce site.

Cette introduction, permise grâce à une modernisation de nos systèmes réseaux, n'implique aucune modification de l'installation, ni du système antennaire ni des paramètres radioélectriques tels qu'ils ont été communiqués dans le Dossier d'Information Mairie préalablement à la mise en service du site.

Par conséquent, aucun changement visuel par rapport à l'installation initiale n'est prévu.

		Existantes :	A ajouter :	A modifier :
	Nombre d'antennes	3	3	-
nes		Free Mobile	Free Mobile	
Caractéristiques Ingénierie	Туре	Panneau	0	0
	Technologies	3G / 4G	0	0
Cal	Azimuts (S1/S2/S3)	80°190°310°	0	0

Pour chaque antenne (valable pour les Azimuts précédemment cités)

Technologie	4G/5G	3G	4G	3G	4G	
Bande de fréquence	700 MHz	900 MHz	1800 MHz	2100 MHz	2600 MHz	
Hauteur Bâtiment / sol			28			
Hauteur Bâtiment / NGF*			195			
HBA (hauteur bas d'antenne) /sol			19,65			
HBA NGF		186,65				
HMA (hauteur milieu d'antenne)	21					
HMA / NGF			188			
PIRE (puissance isotrope rayonnée équivalente) (dbW)	31	32	33	33	33	
PAR (puissance apparente rayonnée) (dbW)	28.85	26.85	30.85	27.85	30.85	
Tilt (inclinaison) (degrés)	0°	0°	0°	0°	0°	
Ouverture horizontale de l'antenne (degrés)	75°	68 °	68 °	68 °	68°	



Ouverture verticale de l'antenne	0.00	0.70	7 0	C 1 °	Г Э °
(degrés)	8.0	8.7	/	0.4	5.2



*NGF : Nivellement Général de la France

Azimut : orientation de l'antenne par rapport au nord géographique

PIRE (Puissance Isotrope Rayonnée Equivalente) : puissance qu'il faudrait appliquer à une antenne isotrope pour obtenir le même champ dans la direction où la puissance émise est maximale

PAR (Puissance Apparente Rayonnée) : puissance calculée en référence à une émission produite par une antenne dipôle idéale

** Tilt 6°: Sans prise en compte de la variabilité des faisceaux

*** Ouverture horizontale : est au maximum de +- 45°, soit 90° ou ouverture horizontale du beam de trafic à 15°

**** Ouverture verticale : est au maximum de +23° / -12°, soit 35° ou ouverture verticale du beam de trafic à 6°

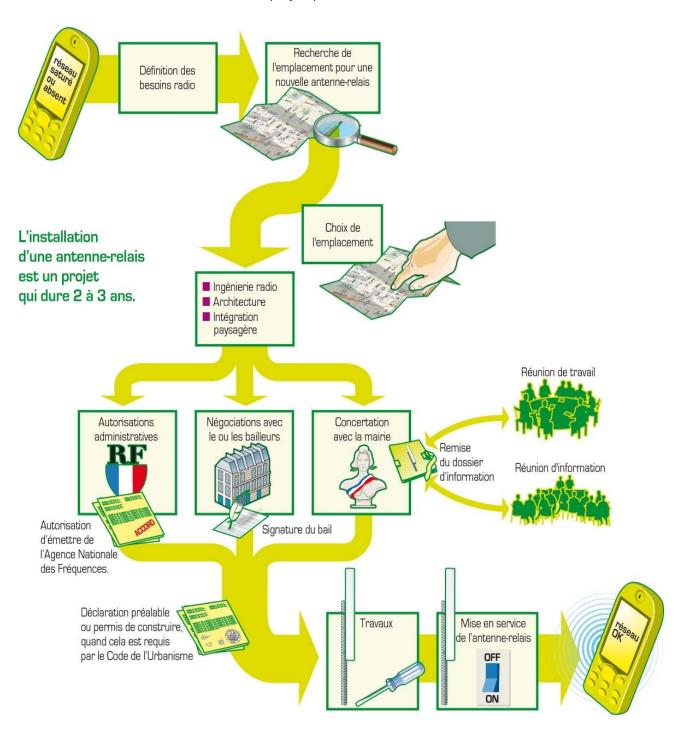


Conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de la loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, Free Mobile s'engage à respecter les valeurs limites des champs électromagnétiques telles que définies par le décret du 3 mai 2002.



Phases de déploiement du projet

L'installation d'une antenne-relais est un projet qui dure de 18 à 24 mois.





3. <u>Calendrier indicatif du projet</u>

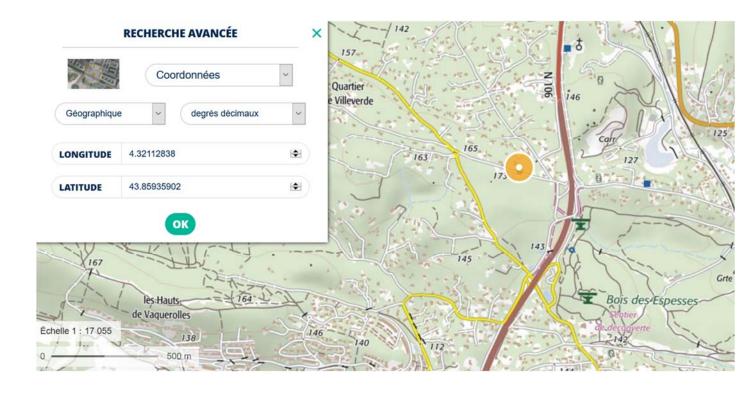
Remise du dossier d'Information (T0)	Janvier 2021	
Début des travaux (prévisionnel)	Mars 2021	
Mise en service (prévisionnelle)	Mars 2021	



Après construction du site et installation de l'énergie et transmission, l'insertion technique du site dans le réseau peut être entreprise. L'allumage d'un site suit une procédure rigoureuse, assurant plusieurs vérifications entre exploitation et radio.

- 4. <u>Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation</u> Pylône existant FPS, Chemin de la Préfecture, 30000 Nîmes.
- 5. <u>Plan de situation à l'échelle</u>

Localisation de l'installation



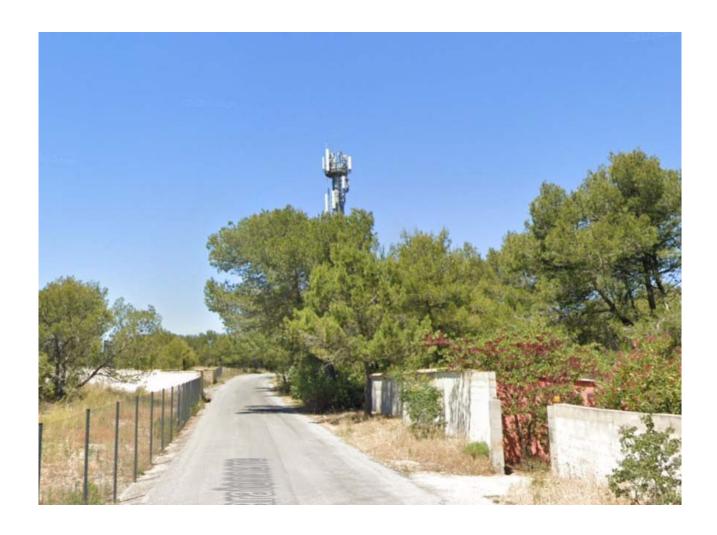


6. <u>Plan de cadastre</u>:





Etat existant sans changement visuel









Déclaration ANFR

Le projet fera l'objet d'une déclaration ANFR selon les points ci-dessous. Grâce à ces éléments, l'ANFR gère l'attribution des fréquences aux divers émetteurs et veille au respect de la réglementation.

1 Conformité de l'installation aux règles du guide DR 17 ¹ de l'ANFR ?							
	⊠ oui	non					
2 Existence d'un périmètre	e de sécurité balisé a	accessible au public :					
	oui	non					
\ I /	curité : zone au vois eur au seuil du décre	inage de l'antenne dans laquelle le cha et ci-dessous.	ımp électromagnétiqu				
·	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	uit par la station objet de la demande s 3 mai 2002 en dehors de l'éventuel pér non					
		olissements scolaires, crèches, établisser t n° 2002-775 du 3 mai 2002 situés à ma	·				
	oui	⊠ non					
Dans le lobe principal de l'	antenne ?						
	oui	⊠ non					

¹ GUIDE TECHNIQUE ANFR DR17 MODELISATION DES SITES RADIOELECTRIQUES ET DES PERIMETRES DE SECURITE POUR LE PUBLIC

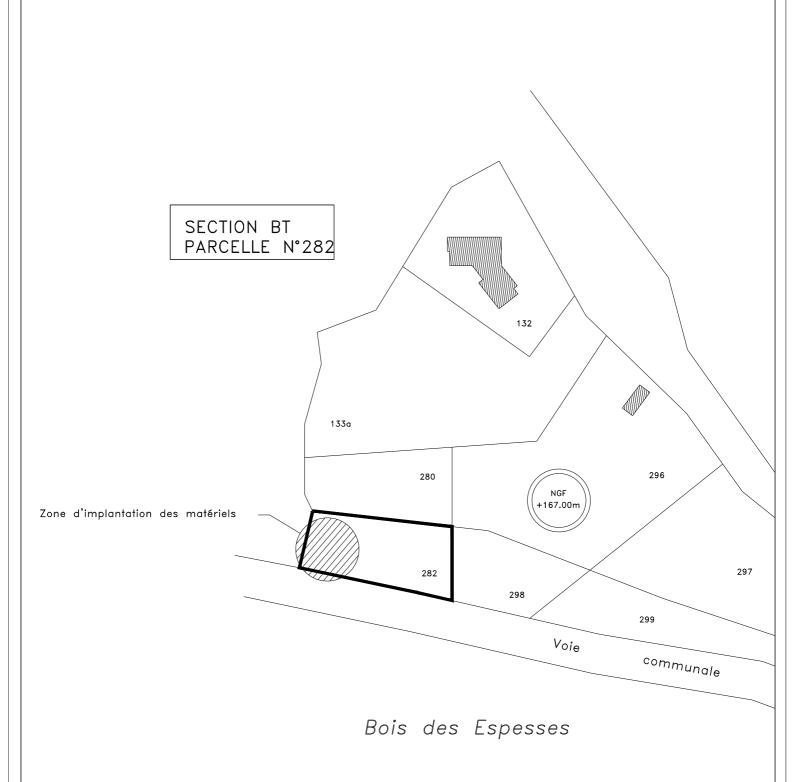


7. Plans du projet

	NOMENCLATURE					
FOLIO	DESIGNATION FOLIO	PRESENCE FOLIO				
01	NOMENCLATURE	OK				
02	PLAN DE MASSE	OK				
03	PLAN D'IMPLANTATION	OK				
04	PLAN D'ELEVATION	OK				

GRILLE D'EVOLUTION						
INDICE	DATE	DESSINATEUR	DESIGNATION	NOM ENTREPRISE		
Α	18/01/2021	M.SARKISSIAN	EMISSION ORIGINALE	FREE MOBILE		

30189_065_01_FPS-30000-01							
Loro	CHEMIN DE LA PRÉFECTURE ID : 30189_065_01						
free mobile		30000 NIMES		Dessin : M.SA			
N° FOLIO : 1 NOMENCLATURE Date : 18.01.202				Date : 18.01.2021			
DOSSIER : DIM	INDICE : A	FICHIER :	30189_065_01_PLANS DIM.dwg	ECH: -			



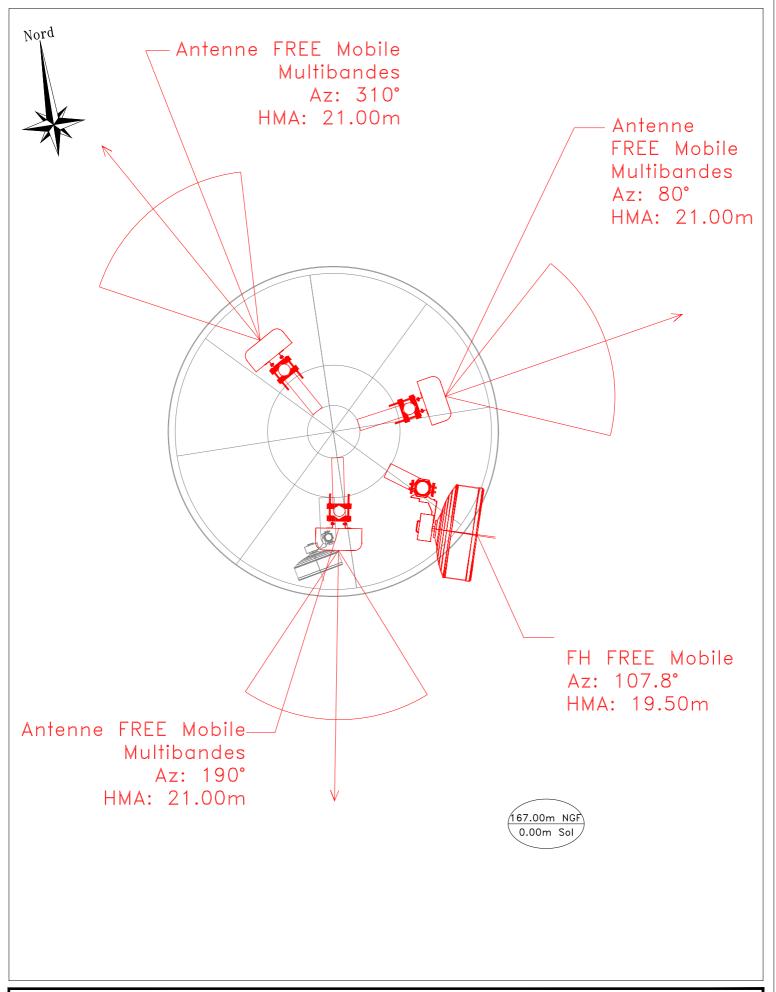
30189_065_01_FPS-30000-01

CHEMIN DE LA PRÉFECTURE | ID : 30189_065_01

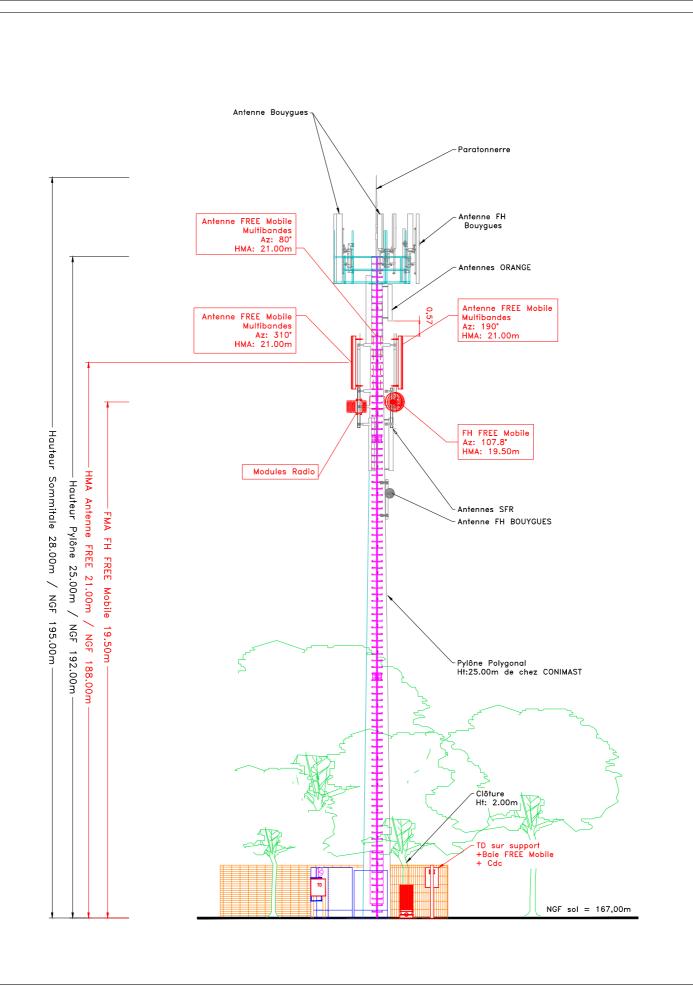
30000 NIMES | Dessin : M.SA

N° FOLIO : 2 | PLAN DE MASSE | Date : 18.01.2021

DOSSIER : DIM | INDICE : A | FICHIER : | 30189_065_01_PLANS DIM.dwg | ECH : 1/1



30189_065_01_FPS-30000-01						
Lroo		?CHEMIN DE LA PRÉFECTURE				
free mobile		30000 NIMES	Dessin : M.SA			
/ IT IOOKE	N° FOLIO : 3	PLAN D'IMPLANTATION	Date : 18.01.2021			
DOSSIER : DIM INDICE	: A FICHIER :	30189_065_01_PLANS DIM.dwg	ECH: -			



300017_NIMES BIG BIDULE					
free mobile		379, Chemin du Mas de Bourdan		ID: 30189_060_01	
		30000 NIMES		Dessin : M.SA	
		N° FOLIO : 4	PLAN EN ELEVATION	Date : 07.01.2021	
DOSSIER : DIM	INDICE :	A FICHIER :	3.1 30189_065_01_PLANS DIM.dwg	ECH: 1/150	



8. <u>Eléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité autour de l'installation (le cas échéant)</u>

#Conformité au guide technique de l'ANFR https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/consultation/consultation-5G-Guideperimetres-securite.pdf#

9. <u>Les établissements particuliers à proximité du site</u>

Aucun établissement particulier n'est situé dans un rayon de 100 mètres autour de l'antenne relais.

11. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat

Sites Internet

Site gouvernemental	www.radiofrequences.gouv.fr
Sites de l'Agence Nationale des	www.anfr.fr
Fréquences	<u>www.cartoradio.fr</u>
Sites de l'Autorité de Régulation des	www.arcep.fr
Communications Electroniques et des	www.arcep.fr/la-regulation/grands-dossiers-
postes	reseaux-mobiles/la-5g/frequences-5g-
	procedure-dattribution-de-la-bande-34-38-
	ghz-en-metropole.html
	https://www.arcep.fr/nos-sujets/la-5g.html

Fiches pédagogiques de l'Etat

<u>Téléchargeables</u> sur le site gouvernemental <u>www.radiofrequences.gouv.fr</u>

Antennes relais de téléphonie mobile	http://www.radiofrequences.gouv.fr/IMG/pdf/an
	tennes-relais fiche web -3.pdf
Questions-Réponses sur les antennes relais	http://www.radiofrequences.gouv.fr/IMG/pdf/qu
	estions -
	reponses sur les antennes relais web -1.pdf
Les obligations des opérateurs de téléphonie	http://www.radiofrequences.gouv.fr/IMG/pdf/le
mobile	s obligations des operateurs de telephonie m
	<u>obile.pdf</u>
Surveiller et mesurer les ondes	http://www.radiofrequences.gouv.fr/IMG/pdf/br
<u>électromagnétiques</u>	ochure vf-2.pdf



Téléchargeables sur le site www.anfr.fr

Exposition du public aux ondes : Le rôle des	https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/doc
Maires	uments/expace/ANFR-Brochure-exposition-aux-
	ondes-maires.pdf
Présentation de la 5G	https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/doc
	uments/5G/ANFR_5G.pdf

Rapports des Autorités scientifiques et sanitaires

Rapport et Avis de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (ANSES), 15 octobre 2013, Mise à jour de l'expertise « radiofréquences et santé »

L'ANSES actualise l'état des connaissances qu'elle a publié en 2009. L'ANSES maintient sa conclusion de 2009 sur les ondes et la santé et indique que « cette actualisation ne met pas en évidence d'effets sanitaires avérés et ne conduit pas à proposer de nouvelles valeurs limites d'exposition de la population ».

Rapport de l'Agence Nationale des Fréquence sur l'exposition du public aux ondes électromagnétiques, août 2020

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) a réalisé des simulations numériques des niveaux d'exposition créés par la téléphonie mobile dans une zone urbaine très dense, à savoir le 14 me arrondissement de Paris. De par les résultats obtenus, l'ANFR a estimé un impact faible de l'introduction de la 5G sur l'exposition du public aux ondes électromagnétiques par rapport à un scénario de renforcement de la 4G sans 5G.

Rapport des agences de l'Etat sur le déploiement de la 5G – septembre 2020

À ce jour, les agences sanitaires qui se sont prononcées considèrent les effets sanitaires de la 5G, comme des autres radiofréquences déjà utilisées, non avérés en-deçà des valeurs limites d'exposition. (base : rapport des agences de l'Etat sur le déploiement de la 5G)

des agences de l'Etat sur le deploiement de la so,				
Date	Agence sanitaire			
janv-20	Agence de Protection Environnementale irlandaise			
16-avr-19	Ministère Allemand de l'Environnement, de la Nature et de la Sécurité Nucléaire			
28-mars-19	Ministère Autrichien du Climat, de l'Environnement, de l'Energie, de la Mobilité, de l'Innovation et de la Technologie (BMK), 28 mars 2019			
11-janv-19	Direction de la Radioprotection et de la sécurité nucléaire de Norvège (DSA), 11 janvier 2019			
05-mai-19	Autorité Sanitaire Danoise (Sundhedsstyrelsen)			
19-févr-20	Comité Consultatif Scientifique sur les Radiofréquences et la Santé d'Espagne			
04-janv-19	Autorité finlandaise de radioprotection			
nov-19	Agence Nationale de la Santé Publique Suédoise			
avr-20	Agence Australienne de Sécurité Nucléaire et de Radioprotection			
03-déc-19	Ministère de la Santé de Nouvelle Zélande			
sept-20	Conseil de la santé des Pays-Bas			
nov-19	Département fédéral Suisse de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication			
avr-19	Food and Drug Administration (Etats-Unis)			



12. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé

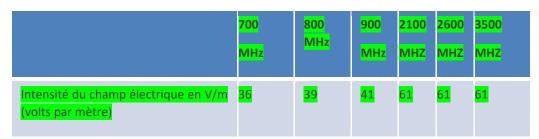
Free Mobile, exploitant un réseau de télécommunications tel que défini au 2° de l'article 32 du code des postes et télécommunications, certifie que, en dehors du périmètre de sécurité mentionné sur plan et balisé sur le site, les références de valeurs d'exposition aux champs électromagnétique suivantes, et fixées dans le décret n°2002-775 du 3 mai 2002 sont respectées.

Free Mobile s'engage à appliquer les règles de signalisation et de balisage des périmètres de sécurité qui lui sont propres dans les zones accessibles au public, telles que définies dans la circulaire interministérielle du 16 octobre 2001 relative aux antennes-relais de téléphonie mobile.

Free Mobile s'engage à respecter les seuils maximaux réglementaires contraignants en France (61 V/m) conformément aux dispositions du décret 2002-775 du 3 mai 2002. Ces seuils réglementaires, établis sur avis de l'ANSES, permettent d'assurer une protection contre les effets établis des champs électromagnétiques radiofréquences. A l'image de la grande majorité des pays membres de l'Union européenne, celles-ci sont issues de la recommandation du Conseil de l'Union européenne 1999/519/CE du 12 juillet 1999 relative à l'exposition du public aux champs électromagnétiques et conformes aux recommandations de l'OMS (Organisation mondiale de la santé).

Ce seuil, a été fixé par le Gouvernement sur la base des avis de l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). En tout état de cause, Free Mobile s'est toujours engagé à se conformer continuellement à toute éventuelle modification de la réglementation.





Pour garantir une sécurité maximale, ce seuil de référence a été établi de façon à garantir au niveau du public un DAS (débit d'absorption spécifique) corps entier inférieur à 0,08W/kg. Ce niveau de DAS est obtenu en appliquant un coefficient diviseur de 50 sur la mesure en deçà de laquelle aucun effet biologique n'a été observé expérimentalement.

La circulaire du 16 octobre 2001 relative à l'implantation des antennes relais de téléphonie mobile précise qu'il appartient à l'exploitant d'une antenne relais de prendre les mesures nécessaires pour éviter toute exposition du public à des niveaux dépassant les valeurs limites fixées par la réglementation.

L'Agence nationale des Fréquences (ANFR) est la garante du respect de cette réglementation. En particulier, elle délivre une autorisation pour tout projet d'installation d'un site radio électrique dans le cadre de la



procédure de la commission des sites et servitudes radioélectrique (COMSIS). Une antenne ne peut émettre sans cette autorisation.

13. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence

Free Mobile met en œuvre depuis plusieurs années un processus opérationnel de déploiement de ses sites selon les règles de transparence et d'application du principe de sobriété de l'exposition électromagnétique découlant de la loi Abeille de 2015 et repris dans le code des communications électroniques.

Des mesures d'information préalable des maires et de concertation sur les ondes existent en France depuis plus de 15 ans. L'Association des Maires de France et les opérateurs ont ainsi établi en 2006, un « Guide des relations entre opérateurs et communes » (GROC) veillant à ce que chaque nouveau projet d'antenne dans une commune fasse l'objet d'une information préalable du maire. Free Mobile s'engage à suivre ce guide.